

pas d'avoir être mise en vigueur dans la Beauce. Il y a un endroit dans la Beauce appelé "Mergermette-sud"; cet endroit présente dans son ensemble un aspect magnifique et renferme le meilleur terrain cultivable possible. Il y a des lacs à proximité, des cours d'eau pour bâtir des moulins, enfin tout ce qu'il faut pour ouvrir une paroisse nouvelle. Quelques citoyens, amis de la colonisation, s'appuyant sur la loi du Homestead, ont voulu s'assurer ces lots ou quelques lots et y attirer une population assez considérable. On avait même émis l'idée de construire des chemins et d'acheter, au centre du terrain, un lot pour une fabrique future, etc. On voulait donc ériger une nouvelle paroisse et faire venir des Etats-Unis et d'ailleurs une centaine ou plus de familles canadiennes, qui ne demandent que le moyen de prendre un lot de terre qui ne leur serait pas enlevé par M. Breakey et où M. Breakey ne prendrait pas tout le bois. Or, ces citoyens sont allés se heurter au même mur d'ordinaire. Ils ont produit des certificats, ils sont demeurés sans réponse ou à peu près, et voilà où ils en sont aujourd'hui.

"D'ailleurs, tandis que je suis à parler de certificats. IL PARAÎT QUE DE PAR VOTRE ORDRE LES CERTIFICATS D'ALLOCATION ENVOYÉS CHEZ L'AGENT DES TERRES DE LA COURONNE, DANS LA BEAUCE, NE VONT PAS PLUS LOIN.

"Qu'est-ce que cela peut bien vouloir dire? Comment! des gens sont propriétaires de terrains et M. Breakey arrive, s'en empare, et les preuves que les personnes lésées envoient au département pour se défendre d'une pareille injustice seraient arrêtées en chemin par votre ordre! C'est à tomber des nues! Est-ce là la justice? ON ENLÈVE À CES PAUVRES COLONS MÊME LES MOYENS DE SE DÉFENDRE ET DE SE PROTÉGER! Si cela est le cas, c'est indigne de vous! et j'en profiterai pour vous dire que j'avais une autre opinion que celle-là de vous."

Voilà, monsieur l'Orateur, ce que disait, en 1897, un fidèle partisan de l'honorable chef de l'opposition.